

## **Manquement\_07. (22.01.2010)**

Fait ci-dessous, concernant la Caisse Nationale Assurance Vieillesse.

1- Arrivé au BF le 7 août 2007. La retraite des Cadres en avril 2008 présente une augmentation moyenne de 50€ mois. Je n'en comprend l'origine que lors de la réception de mon relevé fiscal : Ces caisses ne prélèvent plus les charges sociales. J'apprécie et je n'y pense plus.

2- En Novembre 2009, je me demande qui va rembourser mes frais de soins dentaires ? J'apprend que je dois désormais passer par la CFE (Caisse des Français de l'Etranger). Je suis devenu Français non-résident, j'ai le droit de réclamer le remboursement des cotisations versées en 2008, 2009. Et ne plus les verser. Je dois en faire la demande. Donc le courrier ci-après du 22.12.2009.

Mais cela appelle une remarque.

Il faut demander à la CNAV, ce que les Caisses des Cadres ont fait sans que j'eus à le demander. Pourquoi cette différence d'attitude, entre Public et Privé ? La CNAV est une caisse des travailleurs, au credo solidarité ! Mais quelle solidarité ?

===== **Solidarité des travailleurs !**

Je sers l'état Français, à divers titres, depuis avril 1952 et j'ai toujours versé mes cotisations sociales (travailleur ou en chômage économique). Je ne le sers plus depuis janvier 2008, date de mon mariage au BF.

1- Jamais aucun syndicat, aucun Tribunal, n'a défendu mes positions.

2- De 1952 à juillet 2007 je n'ai jamais pris un seul jour de congé maladie, et je n'aurai coûté à la Sécurité sociale que le remboursement des soins dentaires, dont le cumul remboursé ne doit pas dépasser les 3000 € sur 55 ans !

3- Je me suis imposé une discipline de vie qui réduisait accidents et maladies, mais qui pour tout autre eut été une vie d'esclave insupportable.

4- N'ayant pu créer une famille, ni devenir propriétaire en France, les 90% de mes gains ont servi à entretenir les biens des Français.

5- Cloué à un rôle de Nègre du génie des Elites, je passais tout mon temps à produire pour conserver ou retrouver un emploi.

===== **Donc solidarité imposée à tous !**

Ainsi j'ai commencé à vivre, comme sorti d'une prison sans barreaux, à l'âge de 76 ans. La série télévisée "Caméléon" retrace un tel scénario.

Je fais donc pour l'Afrique ce que je n'ai cessé de faire pour l'Occident. Et j'ai compris que ce fut là aussi le Travail des Romains, que vous avez remerciés comme vous l'avez fait pour moi.

"Ne laisse pas faire à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fit" ! C'est ce que Jésus dirait aujourd'hui. Et je précise "Ne supporte pas ce qui porte atteinte à la dignité humaine", celle des autres et la tienne.

Si mes créances sur l'Etat français ne sont pas libérées pour financer mon travail Africain, la réponse de réciprocité arrivera. Les richesses sont bâties avec un ciment de sang et une bibliothèque de mensonges. Il faut restituer, pour laisser

faire à ceux qui savent, ce que vous n'avez jamais été capables de faire.

======(CNAV)

Léopold Ricci - 09 BP 45 - OUAGA - BF

email : [leopoldricci@yahoo.com](mailto:leopoldricci@yahoo.com) T/fax : + 226 50379143

N°SS- 1311199127099 76

A

Ouagadougou le 22.12.2009

Caisse Nationale d' Assurance Vieillesse

Direction des Assurés de l' Etranger

15, avenue Louis Jouhanneau

37078 TOURS Cedex 2

**Recommandé**

Mesdames, Messieurs,

Je remplis les deux conditions, reportées ci-dessous, pour être déclaré non-résident fiscal en France :

1- vous ne possédez pas votre foyer (famille) ou votre lieu de séjour principal en France. Le foyer étant votre lieu de résidence habituelle. La France sera considérée comme votre lieu de séjour principal si vous y séjournez plus de 6 mois au cours d'une année X.

2- vous n'exercez aucune activité professionnelle salariée ou non salariée en France, sauf si elle est accessoire.

En effet, je réside au Burkina Faso, depuis le 7 août 2007. J'ai procédé au changement d'adresse avant mon départ auprès des diverses caisses de retraite, notamment la vôtre..

Aussi, je demande la régularisation fiscale de mon dossier et le remboursement des diverses cotisations, versées depuis mon départ et selon mes droits.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.